



**Professionnels
de l'automobile,
transformons
ensemble votre métier**

ENTREZ DANS L'ÈRE DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE

Nos solutions

Rien que pour vous

Votre informatique



Infrastructure & réseaux

Serveurs, stockage, hébergement de données et de messagerie, wifi...



Équipements

Postes de travail, écrans, systèmes d'impression, PC & tablettes...



Téléphonie & télécoms

Accès Internet, haut débit fibre, téléphonie mobile & collaborative...

Vos logiciels



Comptabilité



Coffre-fort numérique

Pour les dossiers SIV



Facture électronique clients & fournisseurs

Votre site



Site web

Et site vitrine, site sur mesure



OCI, un partenaire choisi par la COPMA

Les équipes OCI et COMPA se sont mobilisées pour vous proposer des offres adaptées à votre activité.

Bénéficiez de 8% de remise grâce à ce partenariat !



Laure GOMBAUD
lgombaud@oci.fr
07 85 55 23 46

Lydie VALICHON
lvalichon@oci.fr
06 43 86 19 79





LA SOLUTION CHOISIE PAR LA

COPMA
Corporation des professions et métiers de l'automobile

Un quotidien riche en tâches à gérer

- 1/4 du temps de travail d'une organisation est passé à la gestion des tâches administratives, alors que plus de 30% de ces tâches pourraient être automatisées.
- Près de 30% des PME éprouvent des difficultés à gérer leurs factures clients et fournisseurs. Comment suivez-vous simplement vos processus de facturation ?
- La mise en place d'un outil de gestion commerciale augmente les ventes de plus de 20% en moyenne.

LES SOLUTIONS POUR LA GESTION DE VOTRE ACTIVITÉ



LA GESTION COMMERCIALE

- Piloter l'ensemble de son **process commercial** depuis un seul outil : **informations clients, devis, gestion des stocks...**



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

- Optimiser la **réception, l'envoi** et le **traitement** de ses **factures fournisseurs et clients** en les liant à ses autres **outils comptables**



LA COMPTABILITÉ

- Assurer un **suivi comptable exact, sans saisies manuelles**, et générer ses **rapports financiers** et **déclarations fiscales** facilement.



LA PAIE

- Automatiser la **paie** et les **déclarations sociales**, et ainsi **gagner du temps** et **éviter les erreurs de saisie**.

Laure GOMBAUD
lgombaud@oci.fr
07 85 55 23 46

Lydie VALICHON
lvalichon@oci.fr
06 43 86 19 79





L'obligation de sécurisation des dossiers SIV

- Depuis **mai 2017**, le Gouvernement français autorise l'archivage des pièces justificatives des **dossiers SIV au format électronique**, et l'a rendu **obligatoire** pour les **professionnels pivo pro**.
- L'outil de conservation, de type **coffre-fort numérique**, doit être **conforme à la norme de conservation NF Z 42 020** afin d'être validé par l'Etat
- Les sociétés signataires de la convention "**professionnel de l'automobile**" doivent fournir une **preuve de possession d'un outil conforme** pour renouveler ladite convention

LA RÉPONSE : LA MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE POUR...



1. Déposer et authentifier un document électronique original, de **manière sécurisée**.



2. Stocker et conserver ses **pièces justificatives SIV** pour la durée légale de **5 ans**.



3. S'assurer du respect de la norme de conservation NF Z 42 020 demandée par le Gouvernement.



4. Retrouver en quelques clics les fichiers d'un **dossier SIV précis**.



5. Economiser de la place et de l'espace d'archivage **dans vos locaux**.

Laure GOMBAUD
lgombaud@oci.fr
07 85 55 23 46

Lydie VALICHON
lvalichon@oci.fr
06 43 86 19 79

